



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAUNY-TERGNIER-LA FERÉ

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère. Elle sera publiée sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2020 a été voté le 16 décembre 2019 par le conseil communautaire. Il est composé d'un budget principal de 9 budgets annexes. Il peut être consulté sur simple demande au service accueil de la communauté d'agglomération aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 18 novembre 2019. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- il intègre les nouvelles compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à savoir :
  - l'eau potable,

- la gestion des eaux pluviales,
- l'assainissement collectif,
- l'assainissement individuel
- la construction, aménagement et gestion d'un refuge fourrière pour animaux et participation aux associations agréées ou reconnues d'utilité publique assurant une prestation de fourrière animale

## A) BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : ..... 25 662 795,00 €

Section d'investissement : ..... 5 056 587,00 €

### Recettes de fonctionnement :

La répartition par grandes masses est la suivante :

#### **1°) Fiscalité locale : 17 232 073€ sur la base des taux fiscaux moyens suivants :**

Taxe d'habitation : 9,41 %

Foncier bâti : 2,38 %

Foncier non bâti : 8,44 %

Le taux de CFE est arrêté à : 24,87 %

	<b>BP 2020</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	4 835 708 €
<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	1 149 664 €
<b>Taxe sur le Foncier non bâti</b>	146 547 €
<b>CFE</b>	3 394 305 €
<b>TAFNB</b>	47 591 €
<b>CVAE</b>	1 914 510 €
<b>TASCOM</b>	666 847 €
<b>IFER</b>	555 704 €
<b>Attributions de compensation négatives</b>	878 806 €
<b>FNGIR</b>	3 005 592 €
<b>FPIC</b>	465 218 €
<b>Taxe GEMAPI</b>	171 581 €
<b>Totaux</b>	<b>17 232 073 €</b>

#### **2°) Les dotations et participations : 7 388 723 €**

Les dotations de compensation : 2 399 687 €

La dotation d'intercommunalité : 1 802 647 €

La dotation de Compensation de perte de TP : 1 616 939 €

Les compensations pour exonération de fiscalité versées par l'Etat : 793 443 €

Les autres recettes (subventions de l'Etat, de la Région, du Département et des partenaires financiers sont estimées à 678 000 €) réparties comme suit :

Subventions de l'Etat ou des organismes étatiques (343 277€)  
Chantiers d'insertion : 288 000 €  
Médiateur santé : 25 277 €  
Aire d'accueil des gens du voyage : 30 000 €

Subventions départementales (87 516 €) :  
ALSH : 42 270 €  
Contrat enfance jeunesse : 3 400 €  
Chantiers d'insertion : 41 846 €

Autres organismes (338 214 €) :  
Habitat (OPAH / PIG) : 147 349 €  
ALSH : 17 865 €  
Contrat enfance jeunesse : 109 000 €  
Multi accueil : 64 000 €

**3°) Les opérations d'ordre pour 220 187 €**

Travaux en régie : 150 000 €  
Amortissements des subventions et transfert de FCTVA : 70 187 €

**4°) Les produits des services et du domaine pour 618 600 €**

Ventilés comme suit :

ALSH : 82 000 €  
Multi-accueil : 41 000 €  
Scolaire : 5 000 €  
Remboursement des salaires (mise à disposition de personnel) : 480 000 €  
Remboursement des mises à dispositions de personnels auprès des communes membres : 5 000 €  
Remboursement divers : 5 600 €

**5°) L'atténuation des charges (chapitre 013) :** 112 000€ correspondant au remboursement sur rémunérations du personnel, compensations versées par l'assurance ou la sécurité sociale en cas de subrogation.

**6°) Les produits de gestion courante** sont estimés à 91 212 € correspondant principalement aux loyers et aux remboursements de la taxe foncière du local abritant la MEF du pays Chaunois et de la maison de santé de Sinceny.

**Dépenses de fonctionnement :**

**1°) Chapitre 011 : Charges à caractère général : 2 767 383€ en hausse par rapport à 2019 :**

La ventilation par services est la suivante :

Scolaire	678 960 €
Administration	550 280 €
Habitat	338 490 €
Culture - tourisme	331 663 €
Dev économique	186 350 €
TIC - numérique	130 850 €

ALSH	88 250 €
Eau pluviale	77 770 €
Service communication	67 960 €
Chantier d'insertion - édifices culturels	63 720 €
Chantier insertion - Patrimoine	62 310 €
Services techniques	60 140 €
Environnement	46 480 €
Halte-Garderie	30 590 €
Politique de la Ville	20 830 €
Relais assistantes maternelles	11 400 €
Lieu Accueil Enfant Parent	8 140 €
Maison de santé	7 940 €
Elus	5 260 €

2°) Concernant le chapitre 012 : 4 399 000 €, la répartition par service est la suivante :

Transports scolaires	12 630 €
Archives	35 000 €
Commerce et artisanat	50 000 €
Eau pluviale	60 000 €
Service Développement	62 853 €
Lieu Accueil Enfant Parent	92 865 €
Service développement économique	93 177 €
Politique de la Ville	100 012 €
Service des finances	130 079 €
Ressources humaines	139 632 €
Pôle droit des sols	152 976 €
Assainissement	187 939 €
Halte-garderie	197 209 €
Eau potable	232 060 €
ALSH	246 116 €
TIC et numérique	262 213 €
Services techniques	270 129 €
Direction	293 407 €
Chantiers d'insertion	418 969 €
Administration	455 624 €
Scolaire	906 110 €

3°) Le chapitre 014 Atténuations de produits est arrêté à 7 517 809 € dont 6 898 708 € d'attributions de compensation et 273 156 € de dotations de solidarité « Fibre optique » et de 345 945 € de prise en charge du FNGIR.

4°) Le chapitre 65 charges de gestion courante est arrêté à 7 906 938 € dont 3 936 711 € de virements vers les budgets annexes. Les autres dépenses du chapitre concernent :

Les indemnités de fonction et dépenses annexes : 500 000 €

Les admissions en non-valeur : 12 000 €

Les participations à verser aux syndicats intercommunaux estimées à :

SMPC	300 000,00 €
Entente oise	121 000,00 €
Oise aval	24 000,00 €
Serre aval	1 760,00 €
SI de la Verse	4 846,00 €
SAGE oise moyenne	20 000,00 €
SIDEN - NOREADE	37 000,00 €

Autres structures :

CNAS	22 020,00 €
Participation renouveau tourisme fluvial	1 000,00 €
Cotisation SOLIHA	1 500,00 €
Participations pour scolarisation d'enfants hors agglomération	55 000,00 €
Caisses des écoles	12 800,00 €
Classes de découverte	12 000,00 €
Fonds de solidarité pour le logement	27 000,00 €

Les autres subventions de fonctionnement concernent :

Refuge pour animaux	55 000,00 €
ADCF	6 100,00 €
Lacordaire	55 000,00 €
Musée de la Résistance	1 500,00 €
Sub culturelles	24 000,00 €
Sub exceptionnelles	23 000,00 €
Territoire zero chomeur	500,00 €
MEF annuelle	130 000,00 €
MEF "exceptionnelle"	45 000,00 €
Politique de la ville	74 000,00 €
Atmo	11 000,00 €
Gens du voyage	267 000,00 €
Aisne initiative	15 000,00 €
Ass commerçants	36 000,00 €
Réussir notre Sambre	53 201,00 €

### 5°) Chapitre 66 - intérêts de la dette

Les intérêts de la dette sont fixés à 980 078,00 €, une provision de 172 033 € est faite pour les Intérêts courus non échus et leur contrepassation.

Concernant le budget principal :

Le capital restant dû au 01/01/2020 est de 21 440 309 €

Nombre d'emprunts : 27

Taux d'intérêt moyen : 3,60 %

Concernant ce budget, 4 emprunts peuvent être renégociés en 2020 pour une économie en intérêts estimée à 199 500 € sur la durée résiduelle des emprunts.

## 6°) Chapitre 67 :

Crédit pour dépenses exceptionnelles de 5 000 €

## 7°) Les opérations d'ordre pour un montant total 2 086 587 € dont :

1 761 583 € au titre des amortissements.

325 004 € au titre du virement en section d'investissement.

## Recettes d'investissement arrêtées à 5 056 587 € dont les principales lignes sont les suivantes :

L'autofinancement de 1 761 583 € (amortissements) et 325 004 € de virement de la section de fonctionnement

Les opérations patrimoniales : 500 000 €

Les subventions d'investissement : 520 000€ dont :

- 100 000€ pour l'aire d'accueil des gens du voyage,
- 300 000€ pour les travaux d'extension du siège
- 120 000€ pour le schéma directeur

Le FCTVA : 575 000 €

Afin d'équilibrer la section d'investissement un emprunt de 1 375 000 € sera inscrit au budget primitif. Son montant sera réduit à 700 000 € dans le cadre du budget supplémentaire après reprise des excédents

Ces recettes permettent le financement des dépenses d'investissement suivantes :

Le capital de la dette : 1 933 198 €

Les subventions d'équipement, dont l'aide à l'immobilier d'entreprises, les fonds de concours, aides PIG et PLH : 867 800 €

Les acquisitions de biens : 130 000 €

Un crédit pour travaux de 300 000 €

Les opérations patrimoniales : 500 000 €

Les opérations d'ordre entre sections de 220 187 €

Le programme d'investissement suivant individualisé en opération :

2018001 – Extension des locaux administratifs	1 000 000,00 €
2020001 – Maison de santé de St-Gobain	22 402,00 €

## **B) BUDGET ANNEXE « BATIMENTS ECONOMIQUES »**

Section de fonctionnement : ..... 1 545 091,00 €

Section d'investissement : ..... 1 378 862,00 €

Les charges de fonctionnement connaissent une hausse compte tenu de la prévision d'un virement de 500 000 € à la section d'investissement ainsi que de l'inscription d'un crédit de 70 000 € pour créances admises en non-valeur.

A noter au titre de ce budget primitif la poursuite de l'augmentation des loyers attendus.

Toutefois une subvention du budget principal de 908 487€ sera nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement du budget primitif, elle sera réduite dès le budget supplémentaire.

Un crédit de 671 952 € HT est inscrit pour des travaux en 2020.

### **Recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement concernent :

1°) Les loyers attendus estimés à 485 000 € et répartis comme suit :

	Réalisé en 2019	Proposition 2020
Hôtel des formations	31 739 €	32 000 €
Hôtel d'entreprises 1 Chauny	35 565 €	35 000 €
Hôtel d'entreprises 2 Chauny	26 873 €	
Hôtel d'entreprises 4 Chauny	96 597 €	100 000 €
Hôtel d'entreprises 5 Chauny		22 000 €
Centre d'appels	109 917 €	110 000 €
Pépinière d'entreprises	93 674 €	95 000 €
Bâtiments rue St Auban - La Fère	31 291 €	30 000 €
La centrale Beautor	16 386 €	17 000 €
HE charmes	19 114 €	20 000 €
Bâtiment 16 rue des capucins – LA FERRE		24 000 €
	462 156 €	485 000 €

2°) Une provision de 40 000 € pour remboursement de taxe foncière

3°) L'amortissement des subventions pour 111 604 €

4°) Une subvention d'équilibre du budget principal de 908 487 € qui sera réduite après reprise de l'excédent 2019

### **Dépenses de fonctionnement :**

1°) Les charges à caractère général sont en légère baisse à 318 000 €, un crédit complémentaire sera probablement nécessaire au budget supplémentaire 2020.

2°) Un crédit pour admission en non-valeur de 70 000 € étant précisé qu'une provision de 174 580 € est déjà constituée pour faire face à des défaillances d'entreprises.

3°) Le remboursement des intérêts des emprunts estimés à 25 229 €

4°) Une provision pour charges exceptionnelles de 3 000 €

5°) L'amortissement des immobilisations et le virement à la section d'investissement soit 1 128 862 €

### **Recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement sont constituées :

- De l'amortissement des immobilisations : 628 862,00 €
- Du virement de la section de fonctionnement de 500 000 €
- Des opérations patrimoniales : 250 000,00 €

### **Dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- D'un crédit pour acquisition de biens de 92 000 €
- D'un crédit pour travaux de rénovation des bâtiments économiques de 321 104 €
- D'un premier crédit pour la création d'un village d'entreprises de 350 848€
- De l'amortissement des subventions d'investissement transférées : 111 604 € et d'un crédit pour opération patrimoniale de 250 000 €
- Du capital de la dette et des cautions pour 253 306 €

### C) BUDGET ANNEXE « ZAC LES TERRAGES »

Le budget primitif annexe « ZAC Les Terrages » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : ..... 238 926,00 €

Section d'investissement : ..... 189 558,00 €

Le budget primitif permet d'inscrire 49 368 € de dépenses générales, ce crédit sera insuffisant pour l'année 2020. Un crédit complémentaire devra donc être inscrit dans le cadre du budget supplémentaire 2020 notamment grâce à la reprise des excédents 2019.

Les dépenses de fonctionnement devraient être très largement compensées par les recettes des cessions 2020. Toutefois, ces crédits ne peuvent être inscrits lors du vote du budget primitif, une subvention d'équilibre de 238 711 € est donc inscrite au compte 7552.

Les crédits inscrits sont présentés ci-après :

#### Dépenses de fonctionnement :

	<b>BP 2020</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>49 368,00 €</b>
60612 - Electricité	3 000,00 €
6068 – Autres matières et fournitures	500,00 €
61521 - Terrains	39 368,00 €
615231 - Entretien et réparation voiries	500,00 €
615232 – Entretien et réparation réseaux	4 000,00 €
6226 - Honoraires	1 000,00 €
63512 - Taxes foncières	1 000,00 €
<b>042 - Opérations d'ordre de section à section</b>	<b>189 558,00 €</b>
6811 - dotation aux amortissements	189 558,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	<b>238 926,00 €</b>

#### Recettes de fonctionnement :

	<b>BP 2020</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>238 926,00 €</b>
752 - Revenus des immeubles	215,00 €
7552 - Déficit pris en charge par le budget principal	238 711,00 €
<b>002 - Excédent n-1</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>238 926,00 €</b>

#### Recettes d'investissement :

	<b>BP 2020</b>
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>189 558,00 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>189 558,00 €</b>

#### Dépenses d'investissement :

Deux provisions pour acquisition de biens et pour travaux respectivement de 50 000 € et de 139 558 €



	RAR 2019	BP 2020
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>50 000,00 €</b>
2152 – Installations de voirie		50 000,00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>		<b>139 558,00 €</b>
2315 – Installations, matériel et outillages techniques		139 558,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>189 558,00 €</b>

## **D) BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS »**

Le budget primitif annexe « déchets ménagers » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : ..... 7 121 069,00 €  
 Section d'investissement : ..... 773 481,00 €

### **Les recettes de fonctionnement d'un montant total de 7 121 069,00€ sont composées :**

- De 3 188 000 € de virement du budget principal
- De 3 180 082 € de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères en tenant compte d'un taux de TEOM à 7,36 %
- De 399 800 € de valorisation de déchets et de prestations de services,
- De 250 000 € de soutien au tri sélectif
- De 73 385 € d'amortissement des subventions
- De 22 000 € de revenus des immeubles (bâtiment SEPUR)
- De 7 800 € de remboursements sur rémunérations du personnel (assurance suite arrêts maladie du personnel)

### **Les dépenses de fonctionnement, égales aux recettes, sont les suivantes :**

Au titre des charges à caractère général : 4 736 602,00 €

Ce chapitre est essentiellement consacré à la prestation de ramassage et de tri des ordures ménagères ainsi que la gestion des déchetteries de Tergnier, Beautor et Chauny à savoir :

Collecte des déchets	2 105 000,00 €
Traitement des déchets	1 250 000,00 €
Bas de quais des déchetteries	560 000,00 €
Transports des déchets des déchetteries	165 520,00 €
Collecte des déchets verts	423 280,00 €
Divers	97 426,00 €

Au titre des charges de personnel : 470 000,00€

Sont concernés :

Les 10 agents pour la gestion des 3 déchetteries

Un coordonnateur des déchetteries à mi-temps

Un agent chargé de la collecte des encombrants sur demande et de l'entretien des colonnes à verre.

Les deux animateurs du tri

Au titre des autres charges de gestion courante :

- Cotisation Valor'Aisne : 1 247 000 €

L'amortissement des immobilisations est estimé à 636 000 € en 2020.

### **Les recettes d'investissement sont constituées :**

- Du FCTVA : 16 000 €
- De l'amortissement des immobilisations : 657 481 €
- D'une provision pour opérations patrimoniales : 100 000 €

**Les dépenses d'investissement sont constituées :**

- D'un crédit pour acquisition de biens de 395 096 €
- D'un crédit pour frais d'études de 40 000 €
- D'une provision pour travaux de : 30 000 €
- D'une provision pour opérations patrimoniales : 100 000 €
- De l'amortissement des subventions : 73 385 €

**E) BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS »**

Le budget primitif 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : ..... 4 222 048,00 €  
Section d'investissement : ..... 1 294 448,00 €

Les principales modifications par rapport au budget primitif 2019 concernent :

**En section de fonctionnement :**

**Dépenses :**

Sont prévues :

1°) Les charges à caractère général correspondant au coût de la prestation transport urbains et scolaires sur une année complète qui est estimée comme suit :

1 477 638 €	Transports urbains 2020
1 332 362 €	Transports scolaires janvier à décembre 2020
130 000 €	Abonnements SNCF 2020
10 000 €	Région affrètement année 2020

Les autres inscriptions soit 10 800 € concernent le fonctionnement courant.

2°) Le remboursement du personnel d'accompagnement dans les cars scolaires estimé à 30 000,00 € (article 6218)

3°) Un crédit pour remboursement de Versement Transport de 15 000 €

4°) Une cotisation de 1 500 € pour l'adhésion à Hauts de France mobilité au titre 2020

5°) Le remboursement des intérêts de l'emprunt contracté en 2017 pour l'acquisition de bus soit 10 300 €

6°) La dotation aux amortissements de 590 000 €

Reste de disponible pour la section d'investissement : 614 448 €

**Recettes :**

1°) Les produits du service qui correspondent au paiement par KEOLYS d'un droit d'usage des bus mis à sa disposition pour les transports scolaires et l'affrètement pour la région Hauts de France soit : 35 500,00 €

2°) Le versement transport (article 7342) estimé à 1 523 500,00 €

3°) La compensation régionale due pour l'exercice de la compétence Transports scolaires de 2 662 176,00 €

4°) L'amortissement des subventions pour 872 €

**En section d'investissement :**

**Dépenses :**

1°) D'un crédit de 25 000 € pour la fin de l'opération de travaux de mise aux normes du dépôt de bus.

2°) D'un crédit pour travaux divers de 100 000,00 €

3°) D'un crédit pour acquisition de biens de 990 242,00€, dont 890 242,00€ pour le renouvellement des bus.

- 4°) Du remboursement du capital des emprunts soit 133 334 € le capital restant dû au 31/12/2020 sera de 1 633 333,37 €  
 5°) L'amortissement des subventions pour 872 €  
 6°) Des écritures de récupération de la TVA pour 45 000 €

Recettes :

- 1°) Un virement de la section de fonctionnement de 614 448 €  
 2°) L'amortissement des immobilisations pour 590 000 €  
 3°) Les écritures de TVA pour 45 000 € aux chapitres 041 et 27

**F) BUDGET ANNEXE SAM**

Le budget primitif 2020 est équilibré en recettes et en dépenses sur la section de fonctionnement à : 1 292 716,00 €.

Il est équilibré en recettes et en dépenses en section d'investissement à : 11 300,00 €

**Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 292 716,00 €, réparties comme suit :**

- 1°) Redevance service social pour 480 000,00 € qui correspond au paiement des prestations d'aide à domicile par les bénéficiaires.  
 2°) Les participations financières du Département de l'Aisne pour 630 000,00 € et des diverses caisses de mutuelles pour un montant de 80 000,00 €.  
 3°) Le remboursement sur rémunération du personnel, (notamment les indemnités journalières en cas de maladie, etc) pour un montant de 2 000,00 €  
 4°) La prise en charge du déficit par le BP est estimée à 100 000,00 €

**Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 292 716,00 €, réparties comme suit :**

Une légère augmentation de 1 700 € a été effectuée au niveau du chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Concernant le chapitre 012, on constate la quasi-stabilité de la prévision budgétaire afin de garantir :

- Le remplacement d'un agent administratif (retraite en juin 2020) avec période de tuilage sur quelques mois.
- Le versement de l'ARE pour l'un des ex-agents du SAM (de janvier à juillet 2020).

**Les recettes d'investissement sont arrêtées à 11 300,00 € dont les principales lignes sont les suivantes :**

Les amortissements : 10 300,00 €  
 FCTVA : 1 000,00 €

Ces recettes permettent le financement des dépenses d'investissement suivantes :

Les reprises de subventions (amortissements) : 716 €  
 Des dépenses imprévues : 584,00 €

Et le programme d'investissement suivant individualisé en opération :

Acquisition de véhicule	10 000,00 €
-------------------------	-------------

**G) BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX - REGIE »**

Le budget primitif annexe « Service des eaux - Régie » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : ..... 3 942 000,00 €  
 Section d'investissement : ..... 1 009 467,00 €

Les crédits sont estimés en fonction des inscriptions budgétaires 2019 des différentes structures alors compétentes.

### **Dépenses de fonctionnement :**

Le montant du chapitre 011 est élevé en raison des reversements de taxes et redevances : 2 316 614 € - article 6378 (82,6 %). Il reste 485 333 € pour le fonctionnement courant.

La dotation aux amortissements est fixée à 350 000 €

Les reversements de redevance pollution et de modernisation des réseaux sont estimés à 288 000 €

Le remboursement des charges de personnel est estimé à 191 180 €

Les intérêts de la dette sont arrêtés à 31 406 €

Une provision pour impayés de 50 000 € sera constituée

Le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet un virement à la section d'investissement de 229 467 €.

### **Recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées de la vente d'eau : 3 870 000 € et de l'amortissement de subventions d'investissement (70 000 €)

Un crédit pour produit divers de gestion courante de 2 000 € est prévu.

### **Recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées des transferts de la section de fonctionnement : 579 467 € (amortissements et virement) et d'un crédit de FCTVA : 230 000 €.

Un crédit de 200 000 € est inscrit en opération patrimoniale pour faire face aux éventuelles corrections à effectuer sur l'actif transféré des collectivités compétentes jusqu'au 31/12/2019.

### **Dépenses d'investissement :**

Au titre des dépenses d'investissement, un premier crédit pour travaux, acquisition de biens et étude d'investissement de 690 850 € est inscrit.

Le remboursement du capital de la dette est arrêté à 48 617 €

## **H) BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX – DSP »**

Le budget primitif annexe « Service des eaux - DSP » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : .....	294 370,00 €
Section d'investissement : .....	327 125,00 €

Les crédits inscrits sont présentés ci-après :

### **Dépenses de fonctionnement :**

La principale dépense concerne l'amortissement des immobilisations estimé à 151 000 € (51,3 %) et le virement à la section d'investissement : 76 125 € (25,9 %).

Les charges de personnel sont estimées à 40 811 € et les intérêts de la dette à 4 697 €.

Il reste 21 677 € pour le fonctionnement courant.

### **Recettes de fonctionnement :**

La vente d'eau et les taxes afférentes sont estimées à 262 370 €.  
Un crédit pour produit de gestion courante de 28 000 € est inscrit.  
L'amortissement des subventions d'investissement est estimé à 4 000 €

### **Recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement sont uniquement constituées des transferts de la section de fonctionnement soit : 227 125 € (virement + amortissements)

Un crédit de 100 000 € est inscrit en opération patrimoniale pour faire face aux éventuelles corrections à effectuer sur l'actif transféré des collectivités compétentes jusqu'au 31/12/2019.

### **Dépenses d'investissement :**

Au titre des dépenses d'investissement, dans l'attente de l'adoption des comptes administratifs des structures dissoutes au 31/12/2019, un premier crédit pour travaux de 196 695 € est inscrit.

Le remboursement du capital de la dette est arrêté à 26 430 €

### **I) BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

Le budget primitif annexe « Assainissement collectif - DSP » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : ..... 4 972 000,00 €  
Section d'investissement : ..... 6 755 506,00 €

Les crédits inscrits sont présentés ci-après :

### **Dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement consacrées au remboursement des intérêts de la dette 1 735 875 € (35 %), à l'amortissement des immobilisations : 1 500 000 € (30 %) et au virement vers la section d'investissement : 1 355 506 € (27 %).

La somme restante soit 380 619 € permet le remboursement des charges de personnel (187 939 €) et le fonctionnement courant (192 680 €)

### **Recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement sont de 3 ordres :

- La redevance d'assainissement et les taxes afférentes 4 125 000 €
- Les primes d'épuration 307 000 €
- L'amortissement des subventions : 540 000 €

### **Recettes d'investissement :**

Les recettes de transfert (amortissements et virements de la section de fonctionnement) s'élèvent à 2 855 506 € et permettent de couvrir le remboursement du capital de la dette.

Un emprunt de 3 000 000 € est prévu au budget primitif pour permettre de faire face à des travaux d'assainissement. Cet emprunt ne sera pas réalisé et son crédit sera annulé dans le cadre du budget supplémentaire par la reprise de l'excédent d'investissement du SIVOM.

### **Dépenses d'investissement :**

Le remboursement du capital de la dette soit 2 845 286 € mobilise l'autofinancement du budget.

Les crédits d'investissement suivants sont inscrits :

- Etudes d'investissement : 15 000 €
- Acquisition de biens : 15 000 €
- Travaux dont les restes à réaliser des structures compétentes jusqu'au 31/12/2019 et les travaux nouveaux : 2 430 220 €

### **J) BUDGET ANNEXE « SPANC - REGIE »**

Le budget primitif annexe « SPANC - Régie » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : ..... 3 000,00 €

Les crédits concernent l'acquisition de fournitures diverses qui permettront le démarrage du service.

Les crédits inscrits sont présentés ci-après :

#### **Dépenses de fonctionnement :**

	<b>BP 2020</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>3 000,00 €</b>
60228 – Autres fournitures consommables	3 000,00 €

#### **Recettes de fonctionnement :**

	<b>BP 2020</b>
<b>70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services</b>	<b>3 000,00 €</b>
7068 – Autres prestations de services	3 000,00 €

### **Les données synthétiques du budget (Budget principal et les 9 budgets annexes)**

#### **Principaux ratios**

<b>Informations financières – ratios (consolidation du budget principal et des 9 budgets annexes)</b>	<b>Valeurs</b>
Dépenses réelles de fonctionnement / population	699 €
Produit des impositions directes / population	223 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	846 €
Dépenses d'équipement brut / population	145 €
Encours de la dette / population	1 295 €
DGF / population	74 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	16,04 %
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	90,80 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17,18 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	153,07 %

## ESTIMATION DU COEFFICIENT D'INTEGRATION FISCALE 2020

Les recettes liées au CIF ont été évaluées sur la Base d'un **CIF 2020 de 28,92 %**,  
calculé comme suit :

Fiscalité Agglomération 2019	
Taxe d'habitation	4 643 150,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 106 248,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	140 871,00 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	48 615,00 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 745 610,00 €
Cotisation foncière des entreprises	3 549 497,00 €
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux	543 133,00 €
Taxe sur les surfaces commerciales	680 817,00 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	3 050 002,00 €
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	1 616 939,00 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources	3 003 294,00 €
Dotations de compensation 2018	2 506 689,00 €
<b>A - Produit fiscal perçu par cactlf</b>	<b>22 634 865,00 €</b>
Dépenses de transfert CA 2018	
Attributions de compensations N-2	-11 453 071,00 €
DSC n-2 * 0,5	119 790,25 €
<b>B Total des recettes fisc aggro</b>	<b>11 301 584,25 €</b>
Communes en 2019	
Produit perçu par communes	16 133 024,00 €
DCRTP communes	240 696,00 €
FNGIR	75 728,00 €
<b>C Total recettes fiscales communes</b>	<b>16 449 448,00 €</b>
<b>CIF 2020 B / (A+C)</b>	<b>28,92%</b>

Le 16/12/2019  
Le Président  
Bernard BRONCHAIN